



Le Conseil Constitutionnel avait annulé le 28 février dernier, pour plusieurs raisons les élections législatives dans les 13 circonscriptions dans le Sud-ouest-et Nord-Ouest. Il s'agit de : Menchum-Nord, Bui-Ouest, Bui-Centre, Bui-Sud, Mezam-Centre, Mezam-Sud, Momo-Est, Momo-Ouest, Mezam-Nord et Menchum-Sud (région du Nord-Ouest) et Lebialem (région du Sud-Ouest).

Une semaine donc après cette décision, le chef de l'Etat, a signé ce vendredi 6 mars 2020, un décret pour annoncer que le scrutin sera repris dans les 13 circonscriptions le dimanche 22 mars 2020.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

N° 45

Yaoundé, 06 MAR 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

CAS CONFIRME DE COVID-19 AU CAMEROUN

Le Ministre de la Santé Publique annonce la confirmation d'un cas de COVID-19 sur le territoire Camerounais. Il s'agit d'un citoyen Français âgé de 58 ans arrivé à Yaoundé le 24 février 2020.

La surveillance active mise en place par le pays depuis la survenue de cette épidémie de Covid-19 a permis de détecter ce cas.

L'intéressé a été mis en isolement dans le Centre de Prise en Charge de l'hôpital Central de Yaoundé pour une prise en charge appropriée.

Le Ministre de la Santé Publique rassure l'opinion publique que toutes les mesures sont prises par le gouvernement pour contenir les risques éventuels de propagation du virus.

Aussi, Le Ministre de la Santé Publique appelle à la vigilance de tous et au respect des règles d'hygiène.

Par ailleurs, une conférence de presse sera donnée dans les brefs délais pour plus d'information; le numéro vert « 1510 » reste ouvert.



Dr. MANAOUDA MALACHIE

